

COMMUNE DE
DREUILHE

**PLAN
DES
SERVITUDES**

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 5000

Direction
Départementale
des Territoires
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,
Urbanisme et Habitat
Planification et études

10 rue des Salenques
BP 10 102
09007 Foix
Tél. : 05 61 02 47 00
téléc. : 05 61 02 47 00

Septembre 2019 Pièce n°1/1



Servitudes légalement constituées

Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)
enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé sur la Commune le 14/02/2000

Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégivrement T7
(sur toute la commune)

Autres informations

Zone de bruit des infrastructures de transport terrestre: 100m
et 30m
(distance à partir du bord de chaussée)

L'ancienne servitude de passage le long des cours d'eau s'applique
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur
tous les cours d'eau du territoire.

LA REPRÉSENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIEGE N'EST PAS
LE GESTIONNAIRE N'EST DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE